



Livret d'Accueil du patient en USLD

BIENVENUE AU

**Centre Hospitalier G rontologique
Jacques Salin**



Mot du Directeur



Nous vous souhaitons la bienvenue au Centre Hospitalier g rontologique Jacques Salin.

Toute l  quipe se tient   vos c t s pour vous accompagner dans cette nouvelle  tape de vie, avec professionnalisme,  coute et bienveillance.

  travers ce livret, vous trouverez des informations pratiques sur l'organisation de la vie quotidienne, les soins, les activit s et les services propos s. Il refl te notre engagement   garantir la qualit  de l'accompagnement et la s curit  des soins, tout en favorisant le bien- tre et le respect des droits de chacun.

Nous esp rons que vous trouverez ici un cadre de vie chaleureux, propice   la convivialit  et   la s r nit .

Youri BANGOU



Sommaire

4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. L'historique
2. Notre offre de soins
3. Les autres activités
4. Les instances
5. Plan d'orientation

10 VOTRE SEJOUR

1. Admission
2. Les personnels à votre service
3. Projet de soins

4. Vie pratique

- Votre chambre
- Vos repas
- Votre linge
- Les espaces communs
- Le nettoyage
- Activités proposées
- Le transport
- Les visites
- Sorties
- Culte
- Règlement intérieur
- Sécurité

16 VOS DROITS

1. Votre dossier médical
2. Les rencontres avec le médecin
3. La personne de confiance
4. La personne à prévenir
5. Les directives anticipées
6. Vos représentants
7. Plaintes et réclamations
8. Satisfaction
9. La protection de vos données à caractère personnel
10. Mon espace santé

21 QUALITE ET SECURITE DES SOINS

1. Les indicateurs
2. La certification
3. Prévention du risque infectieux
4. Prise en compte de votre douleur
5. Bon usage des médicaments

25 ANNEXES

1. Conditions de facturation
2. Chartes



HISTORIQUE

Le Centre Hospitalier Gériatrique Jacques SALIN est l'établissement le plus ancien dédié à l'accueil des personnes âgées en Guadeloupe.

Établissement public de santé d'une capacité de 270 lits, de 40 places d'HAD et de 16 places d'accueil de jour, le CHGJS est la plus importante des structures de prise en charge des personnes âgées de l'archipel guadeloupéen.

Troisième établissement public de santé de la Guadeloupe au regard du critère des lits, l'établissement se déploie sur deux sites dans la ville des Abymes, l'un à Pointe d'Or et plus particulièrement à Palais-Royal, l'autre sur le « Morne Vergain » dans le quartier du Raizet.

Un établissement en constante mutation depuis 77 ans

L'histoire du CHG débute avec la construction du site de Morne Vergain aux Abymes, à l'initiative d'un groupe de fidèles catholiques en 1946. Suite à la suspension des travaux en 1948, l'établissement fut cédé au Département.

C'est en 1952 que l'établissement débute son activité d'accueil des personnes âgées. Et en 1968, à la suite du projet d'agrandissement, « l'asile de vieillards » devient le « Foyer départemental du Raizet ».

Le CHG est aujourd'hui l'établissement pivot des filières Gériatriques et Gériatologiques de la Région avec en sus, une orientation neuropsychiatrique et neuropsychologique de plus en plus affirmée.

Il s'affirme à travers plusieurs projets d'animation et partenariats comme un chef de file porteur de projets transversaux et fédérateur autour des valeurs qu'il porte.



Unité de Soins de Longue Durée (USLD)

DOMINIQUE (E3):

Cette unité accueille des personnes âgées qui présentent des troubles du comportement ou des difficultés psychiques importantes. L'équipe est formée pour les accompagner avec bienveillance, en veillant à leur santé, leur sécurité et à maintenir autant que possible leurs repères et leur qualité de vie.

Ces difficultés peuvent se traduire par de l'anxiété, des réactions imprévisibles ou un rapport particulier aux autres. *L'équipe soignante est formée pour prendre en charge ces situations avec patience, bienveillance et professionnalisme.* Les soins visent à apaiser, sécuriser et maintenir autant que possible les capacités de communication, les repères et l'équilibre émotionnel. Des activités adaptées sont proposées afin de stimuler l'expression et le bien-être.

Il s'agit d'une unité fermée pour la sécurité des patients. Pour lutter contre l'intrusion dans les chambres, les portes sont équipées de poignées anti intrusion.

MARTNIQUE (E4):

Cette unité accueille des personnes âgées qui ont besoin d'un accompagnement médical important et quotidien. Il s'agit souvent de personnes très dépendantes, qui passent beaucoup de temps au lit ou qui ont besoin d'aide pour tous les gestes de la vie de tous les jours comme s'alimenter, se laver, s'habiller ou se déplacer. Les équipes soignantes sont présentes en continu pour assurer confort, soins et sécurité.

Autre activité du sanitaire

HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

L'HAD permet de recevoir, chez soi, des soins médicaux importants, comparables à ceux d'un hôpital.

Une équipe de soignants se déplace à domicile pour assurer les traitements, tout en permettant à la personne de rester dans son environnement familial.

LES AUTRES ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL



- **Accueil de jour (ADJ)**

L'Accueil de Jour permet à une personne âgée en perte d'autonomie et en capacité de participer à des activités de groupe, de venir dans la journée à l'établissement, pour participer à des activités et recevoir un accompagnement adapté, puis de rentrer à son domicile le soir.

C'est aussi un soutien pour les familles et aidants.

- **Plateforme d'accompagnement et de répit (PFR)**

La PFR est un dispositif qui aide les aidants familiaux (proches qui s'occupent d'une personne âgée malade).

Elle propose écoute, conseils, activités de détente, formations et temps de répit pour soulager le quotidien des aidants.

- **Consultation mémoire (CMP)**

La Consultation Mémoire permet de dépister et diagnostiquer les troubles de mémoire.

Une équipe spécialisée évalue la mémoire et propose un suivi adapté (examens, conseils, orientation).

- **Centre de ressource de territoire (CRT)**

Le CRT est une structure qui travaille avec les autres établissements et professionnels de santé du territoire.

Il partage des connaissances, forme les équipes et coordonne les actions pour améliorer la prise en charge des personnes âgées et de leurs familles

- **Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)**

Le PASA est un espace au sein de l'EHPAD destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés qui présentent des troubles du comportement modérés.

Il propose, en journée, un accompagnement individualisé dans un cadre sécurisé et convivial, à travers des activités sociales et thérapeutiques adaptées (stimulation cognitive, ateliers mémoire, activités manuelles, motrices ou ludiques).

L'objectif est de maintenir l'autonomie, de préserver les capacités restantes, de favoriser le bien-être et la qualité de vie, tout en soutenant le lien social.



LES AUTRES ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL

Site de Morne Vergain:

E8 RDC - E8 étage

Ces unités accueillent des résidents ayant besoin d'une aide pour certains gestes de la vie courante, dans un cadre plus traditionnel.

Unité d'hébergement renforcé (UHR)

L'UHR accueille des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, qui présentent des difficultés importantes de comportement.

L'unité est sécurisée, avec une équipe formée et un programme d'activités adaptées pour apaiser, stimuler et accompagner au quotidien.

Il s'agit d'un accueil temporaire.

Site de Palais-Royal:

Barbade (E1)

Cette unité est entièrement dédiée aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Elle dispose notamment d'une salle Snoezelen, un espace multisensoriel qui permet la détente, la stimulation douce et le bien-être des résidents.

Sainte-Lucie (E2)

Cette unité est composée pour moitié de chambres en EHPAD classique (pour des résidents ayant besoin d'aide au quotidien mais restant relativement autonomes), et pour moitié d'un secteur sécurisé spécialisé Alzheimer, destiné aux personnes présentant des troubles de la mémoire et de l'orientation.

Sur les 2 sites: L'Hébergement Temporaire de Secours (HTS)

L'HTS permet de venir vivre quelques jours pour une durée maximale de 30 jours.

C'est utile si :

- la famille ou les proches doivent s'absenter pendant un moment,
- vous sortez de l'hôpital et avez besoin de repos avant de rentrer chez vous,
- il y a un problème à la maison (travaux, absence, difficultés passagères).

Pendant ce séjour, vous profitez de la sécurité, des soins, des repas et des activités, comme les autres résidents.

LES INSTANCES



- **La Commission des Usagers (CDU) :**

C'est une instance présente dans chaque établissement de santé. Elle veille au respect des droits des patients et contribue à améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge. Elle est composée de représentants des usagers, de professionnels de santé et de membres de la direction. La CDU examine les réclamations, propose des actions correctives et veille à ce que chaque patient et sa famille puissent exprimer leurs attentes ou difficultés.

- **La Commission Médicale d'Établissement (CME) :**

Elle réunit les médecins de l'établissement. Elle participe aux décisions concernant l'organisation des soins, la qualité et la sécurité des prises en charge. La CME est un lieu d'échanges entre les professionnels médicaux et la direction pour améliorer le fonctionnement de l'hôpital au service des patients.

- **CLIN** (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) : instance dédiée à la prévention des infections.
- **CLAN** (Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition) : veille à la qualité de l'alimentation et à la nutrition.
- **CLUD** (Comité de Lutte contre la Douleur) : suit la prise en charge de la douleur.



PLAN D'ORIENTATION

PALAIS ROYAL



MORNE VERGAIN



Nous mettons tout en œuvre pour que votre séjour au sein de notre établissement se déroule dans les meilleures conditions possibles.



Cette partie du livret vous présente les informations pratiques et essentielles concernant l'organisation de la vie quotidienne.

Elle a pour objectif de vous aider, ainsi que vos proches, à mieux comprendre le fonctionnement de l'établissement et à vous sentir rapidement à l'aise dans votre nouvel environnement.



DOSSIER D'ADMISSION

À la réception du dossier complet, il sera présenté à la commission d'admission.

Cette dernière évaluera l'orientation et vous proposera la première place disponible compte tenu de votre état de santé ou celui de votre proche.



LES PERSONNELS À VOTRE SERVICE

Notre équipe pluridisciplinaire veille à votre santé, votre confort et votre bien-être :

- Médecins et infirmiers
- Aides-soignants et AMP
- Psychologue
- Podologue
- Diététicienne
- Kinésithérapeute / ergothérapeute / orthophoniste
- Prof d'Activités Physique Adaptées
- Équipe hôtelière (cuisine, lingerie, entretien)
- Agents administratifs et techniques
- Equipe d'animation



PROJET DE SOINS

À l'EHPAD, chaque personne est unique. Dès votre arrivée, nous construisons avec vous et votre famille un projet de vie qui prend en compte votre histoire, vos habitudes, vos goûts et vos envies.

Ce projet permet de définir ensemble la meilleure façon d'organiser votre quotidien : soins, repas, activités, rythme de vie... toujours dans le respect de vos choix et de votre autonomie.

Le projet de vie évolue avec le temps, pour s'adapter à vos besoins et à vos souhaits, afin que puissiez vous sentir bien et vivre pleinement votre séjour.



VOTRE CHAMBRE

Chaque chambre est équipée de :

- ✓ Lit médicalisé
- ✓ Mobilier de base et rangements

Vous pouvez personnaliser votre chambre (photos, objets personnels, petit linge) dans le respect des normes de sécurité.



VOS REPAS

Ils sont servis pour le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner à heures régulières en fonction des horaires arrêtés par la direction de l'établissement. Dans le cas de régimes particuliers, une diététicienne en accord avec le médecin élaborera vos menus. Elle vous fournira toutes les explications et conseils alimentaires que vous souhaitez.

Votre famille peut ramener un repas et le partager avec vous à condition d'en avoir informé préalablement le responsable de l'unité.



Vos invités pourront se munir de tickets repas achetés à la direction des services économiques de l'établissement.



VOTRE LINGE

Le linge domestique (draps, serviettes de toilette, serviette de table...) est entretenu et fourni par l'établissement.

Votre linge personnel est identifié, lavé et plié par la blanchisserie de l'établissement.

Votre famille peut, si elle le souhaite, assurer l'entretien de votre linge personnel.

Nécessaire de toilette à fournir et à renouveler régulièrement : savon, shampoing, brosse à dents, rasoir, coupe ongles etc....



LES ESPACES COMMUNS

Vous disposez de :

- Salle à manger conviviale
- Salons TV et lecture
- Salle d'animation
- Espaces extérieurs sécurisés pour vos promenades



LE NETTOYAGE

Le nettoyage et le bionettoyage des locaux sont assurés par une équipe formée et compétente, selon des protocoles rigoureux. Cela garantit un environnement propre, sain et sécurisé pour l'ensemble des résidents, des visiteurs et des professionnels.



ACTIVITES PROPOSEES

Les loisirs et les ateliers cognitifs de type collectif : Jeux de cartes, de dominos, sorties, activités manuelles.

Les loisirs et les ateliers cognitifs de type individuel : prise en charge personnalisée selon votre projet de vie, vos souhaits et vos envies du moment.

Un espace de loisirs est ouvert tous les jours, vous pourrez y venir et vous adonner aux activités diverses avec une équipe d'animation qui présente des activités différenciées.

Le service d'animation propose tout au long de l'année, des temps forts en liaison avec les services d'hébergement. Il propose des visio avec les familles.



TRANSPORT

Consultations médicales : transport assuré par ambulance, VSL ou taxi conventionné (selon prescription médicale).

L'établissement dispose également de véhicules pouvant recevoir des patients à mobilité réduite, et des fauteuils roulants.

Déplacements personnels : organisés par vos moyens personnels



LES VISITES

Les visites sont essentielles à la vie de l'établissement.

Nous n'imposons pas des horaires de visite, cependant, nous comptons sur la compréhension de vos proches pour préserver la réalisation des soins et le repos des autres résidents.



LES SORTIES

Vous pouvez rendre visite à vos familles après avoir informé les équipes de la durée, du lieu d'accueil, heure de départ de retour. Une organisation sera mise en place pour assurer la continuité de vos traitements.



CULTE

Le respect des convictions de tous est une valeur essentielle de la vie collective.

Accompagnement spirituel possible à la demande.

Liberté d'exercer votre culte ou de recevoir la visite d'un ministre religieux. L'établissement dispose d'un lieu de culte multi confessionnal.



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement précise :

- Les droits et devoirs de chacun
- Les règles de vie collective et de sécurité
- Le respect de la vie privée et du bien-être des résidents/patients
- Il est remis à l'admission et consultable sur demande.



SECURITE

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cette assurance ne vous exonère pas des dommages dont vous pourriez être la cause.

Fumer dans l'établissement est interdit par la réglementation.

Nous vous demandons donc de respecter impérativement certains lieux : chambre particulière, chambre collective, salles de loisirs, salle de soins, salle à manger.

Fumer est dangereux dans les chambres équipées d'un système de distribution d'oxygène, et peut déclencher le système de sécurité incendie, votre responsabilité pourra être engagée pour non-respect de cette consigne de sécurité.

En revanche, vous avez l'entière liberté de fumer dans les zones de plein air.



Dans notre établissement, une attention particulière est portée au respect des droits des usagers. Nous veillons à :

- préserver la dignité, l'intimité et la vie privée de chaque personne,
- garantir une information claire et adaptée sur l'état de santé, les soins et l'accompagnement,
- associer les usagers aux décisions qui les concernent,
- assurer la confidentialité des données personnelles et médicales,
- permettre la désignation d'une personne de confiance et l'accès au dossier médical,
- prévenir et traiter toute forme de maltraitance, en favorisant la bientraitance.



VOTRE DOSSIER MEDICAL

Un dossier médical est constitué à votre admission. Il contient :

- Vos informations administratives et médicales
- Les comptes rendus d'examens, de consultations et d'hospitalisation
- Les prescriptions et soins réalisés

Vous avez le droit d'accéder à votre dossier médical sur simple demande écrite au Directeur de l'établissement. La communication se fait selon les délais légaux (8 jours à 2 mois selon la date des documents).



LES RENCONTRES AVEC LE MEDECIN

Votre médecin ou un membre de l'équipe médicale vous informe régulièrement de votre état de santé et des soins proposés.

Vous pouvez demander à le rencontrer à tout moment pour poser vos questions ou être accompagné par votre personne de confiance.



PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance (parent, proche, médecin traitant...).

- Elle peut vous accompagner dans vos démarches et entretiens médicaux
- Elle peut être consultée si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté
- Sa désignation se fait par écrit et peut être modifiée à tout moment



PERSONNE A PREVENIR

Vous pouvez aussi indiquer une personne à prévenir qui sera contactée en priorité en cas d'urgence.

Elle ne joue pas le même rôle que la personne de confiance.



DIRECTIVES ANTICIPEES

Les directives anticipées sont un document écrit dans lequel vous pouvez dire à l'avance ce que vous souhaitez pour vos soins et traitements médicaux si, un jour, vous ne pouvez plus vous exprimer.

À quoi ça sert ?

- À donner votre avis sur les soins que vous voudriez ou ne voudriez pas recevoir en fin de vie
- À aider les médecins à respecter vos choix
- À rassurer vos proches, qui sauront ce que vous auriez souhaité

Comment les rédiger ?

- Vous pouvez écrire vos directives vous-même, sur papier libre ou avec un formulaire fourni par l'établissement
- Elles doivent être datées et signées
- Vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment si vos souhaits changent

Qui peut vous aider ?

- Votre médecin, votre personne de confiance ou vos proches peuvent vous accompagner dans la rédaction
- Elles seront mises dans votre dossier médical pour être accessibles en cas de besoin



VOS REPRÉSENTANTS

Ils siègent à la Commission Des Usagers (CDU).

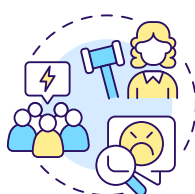
Ces représentants sont vos porte-parole pour exprimer vos besoins, vos attentes et vos propositions.

La CDU réunit :

- Le directeur de l'établissement (ou son représentant),
- Le président de la Commission Médicale d'Établissement (CME) ou un médecin désigné,
- Deux représentants des usagers (désignés par l'Agence Régionale de Santé),
- Des représentants des soignants et des personnels administratifs.

👉 Le rôle de la CDU :

- Écouter et accompagner les patients et leurs proches dans leurs démarches,
- Examiner les réclamations et proposer des réponses adaptées,
- Faire des propositions d'amélioration pour renforcer la qualité de l'accueil et de la prise en charge,
- Veiller au respect des droits des patients et au bon fonctionnement de la médiation en cas de litige.



PLAINTES ET RECLAMATIONS

Vos remarques, plaintes ou réclamations sont importantes. Elles permettent d'améliorer la qualité de nos services.

Vous pouvez déposer une plainte à l'écrit, à l'oral, ou demander à rencontrer un représentant des usagers.



SATISFACTION

Votre avis est essentiel pour améliorer nos pratiques.

- Des questionnaires de satisfaction peuvent vous être proposés
- Vos retours, positifs ou négatifs, sont analysés et pris en compte dans une démarche d'amélioration continue

N'hésitez pas à partager vos suggestions auprès de l'équipe ou lors des instances de représentation



LA PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nous avons besoin de certaines informations vous concernant (nom, adresse, santé, coordonnées de votre famille...) pour bien vous accompagner au quotidien. Ces informations sont appelées données personnelles. Elles sont :

- utilisées uniquement pour votre prise en charge et la gestion de votre dossier
- gardées confidentielles (seules les personnes autorisées de l'établissement y ont accès)
- protégées par des règles strictes (loi « Informatique et Libertés » et règlement européen appelé RGPD)

Vous pouvez à tout moment :

- regarder vos informations (accès à votre dossier)
- demander une correction si une information est fausse ou incomplète
- demander qu'elles soient effacées si elles ne sont plus nécessaires
- poser toutes vos questions sur l'usage de vos données

Un responsable spécial, appelé Délégué à la Protection des Données (DPO), veille à ce que vos droits soient respectés.



MON ESPACE SANTE

L'Assurance Maladie met à disposition de chaque assuré un outil numérique appelé Mon Espace Santé.

C'est comme un carnet de santé en ligne, sécurisé et personnel.

À quoi ça sert ?

- Garder vos documents médicaux (ordonnances, comptes rendus, radios, résultats d'analyses...)
- Partager vos informations de santé avec vos médecins, infirmiers ou hôpital (seulement s'ils sont autorisés)
- Suivre vos soins et vos rendez-vous

C'est sécurisé ? Oui

- Personne n'y a accès sans votre accord
- Vous pouvez choisir quels professionnels peuvent voir vos informations
- C'est un service officiel et gratuit de l'Assurance Maladie

Comment l'utiliser ?

- Vous recevez un courrier ou un mail de l'Assurance Maladie pour l'activer
- Vos proches peuvent vous aider si besoin
- Si vous ne souhaitez pas l'utiliser, vous pouvez aussi le désactiver

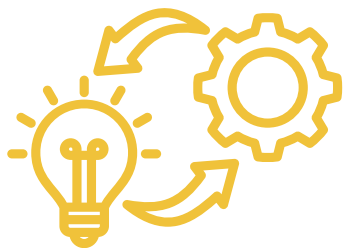


Notre établissement s'engage à vous offrir des soins de qualité, dans un environnement sûr.

Cela veut dire que nous faisons tout pour :

- éviter les erreurs,
- améliorer en permanence nos pratiques,
- garantir votre sécurité et votre confort au quotidien.

Vous et vos proches pouvez participer en nous donnant votre avis, vos remarques ou vos suggestions.



LES INDICATEURS

La démarche qualité, c'est le travail que nous faisons tous les jours pour nous améliorer.

L'objectif : que chacun soit soigné et accompagné dans les meilleures conditions.

Les indicateurs de qualité et sécurité des soins (IQSS)

Dans la partie sanitaire de notre établissement, nous suivons régulièrement des indicateurs officiels, appelés IQSS.

Ce sont des chiffres qui permettent de mesurer la qualité et la sécurité des soins.

Ces indicateurs sont partagés au niveau national (Santé publique France, HAS) et comparés avec d'autres établissements pour nous améliorer en continu.

Nous suivons également d'autres indicateurs tels que:

- La douleur : pour vérifier si elle est bien évaluée et prise en charge
- Les chutes: pour mettre en place des actions de prévention
- Les infections associées aux soins : suivi des infections, hygiène des mains, bon usage des antibiotiques
- Les médicaments : suivi des prescriptions, bon usage et sécurisation du circuit du médicament
- Les événements indésirables : suivi et analyse des incidents pour éviter qu'ils ne se reproduisent



CERTIFICATION HAS

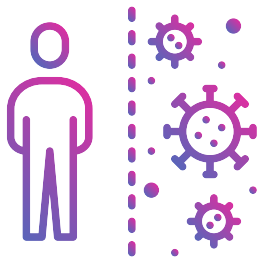
Si vous êtes hospitalisé en Dominique (E3) ou en Martinique (E4), ou en HAD, vous êtes dans la partie sanitaire de l'établissement. Vous devez savoir qu'il est évalué par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Tous les 4 ans, des experts-visiteurs viennent observer la réalité du terrain.

Ils utilisent différentes méthodes d'évaluation :

- Patient traceur : suivre le parcours d'un patient, du début à la fin, et vérifier la coordination des soins.
- Parcours traceur : suivre un processus de soins particulier (ex : de l'admission à la sortie).
- Traceur ciblé : analyser un thème sensible (ex : médicament, hygiène, urgences vitales).
- Audit système : vérifier l'organisation globale (gestion des risques, qualité, droits des patients).

L'objectif est de vérifier si les pratiques réelles sont conformes aux bonnes pratiques et aux engagements de l'établissement.



PREVENTION RISQUE INFECTIEUX

Nous faisons tout pour limiter les risques d'infection :

- hygiène stricte des mains (lavage, solution hydroalcoolique),
- nettoyage et désinfection des locaux,
- respect des précautions par les soignants (gants, masques si nécessaire),
- vaccination et surveillance épidémiologique.

Vous pouvez aussi participer en vous lavant régulièrement les mains et en respectant les consignes données par le personnel.



PRISE EN COMPTE DE VOTRE DOULEUR

La douleur n'est jamais une fatalité.

- Vous avez le droit d'en parler, même si elle vous semble légère.
- Les soignants vous demanderont régulièrement si vous avez mal (avec des questions ou des échelles adaptées).
- Des solutions adaptées (médicaments, massages, positionnement, relaxation...) vous seront proposées.

Exprimer votre douleur aide à mieux la soulager.



BON USAGE DES MÉDICAMENTS

Les médicaments sont donnés avec soin et précaution.

- Ils sont prescrits par le médecin et préparés par les infirmiers.
- Leur stockage et leur distribution respectent des règles strictes de sécurité.
- Votre traitement est régulièrement réévalué pour être sûr qu'il est utile, adapté et sans excès.

Vous ne devez jamais prendre de médicaments par vous-même sans en parler à l'équipe soignante

CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits

1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

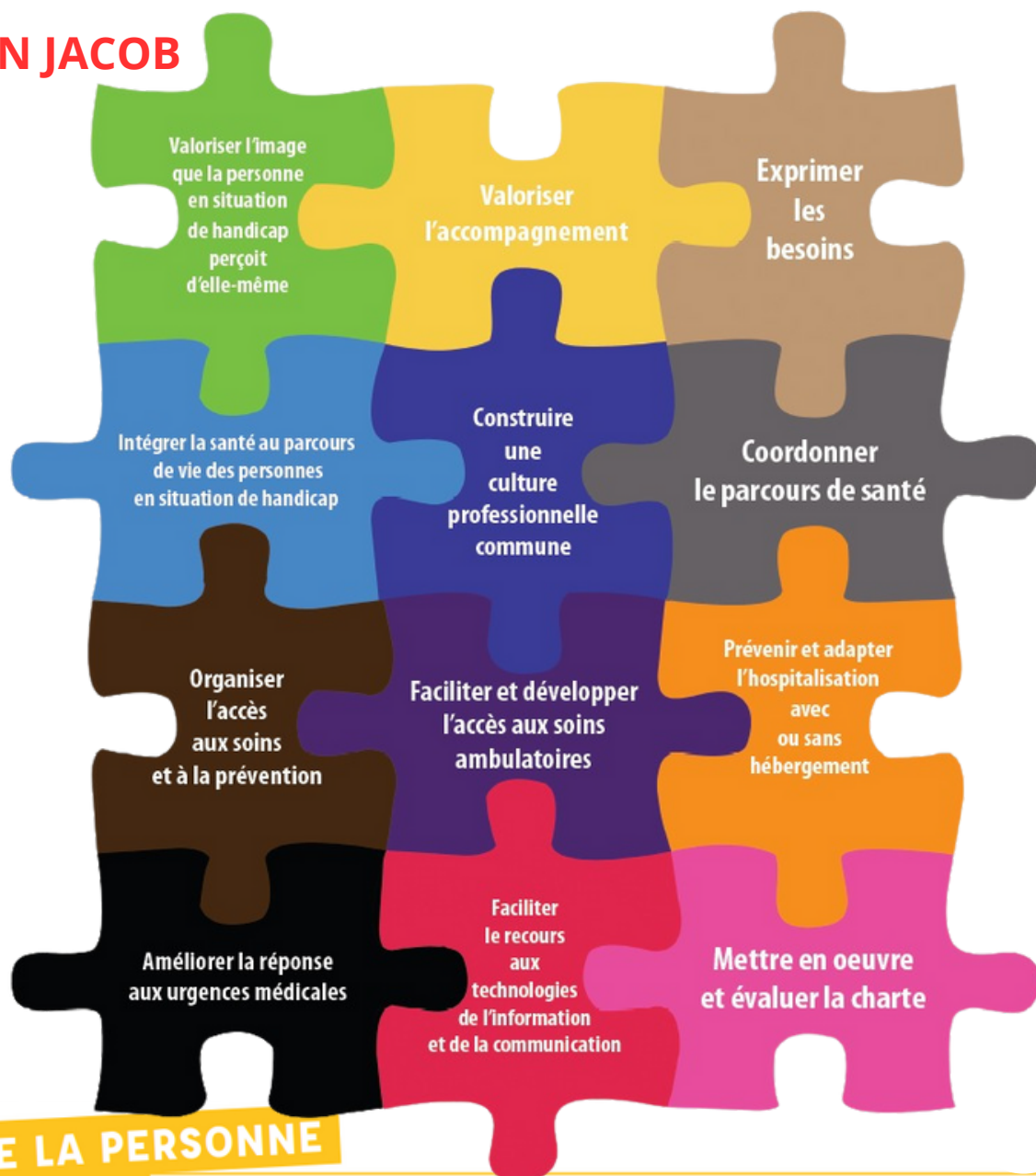
8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la chartre de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès de l'accueil de l'établissement.



LA CHARTE DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

1. CHOIX DE VIE : Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie

2. DOMICILE ET ENVIRONNEMENT : Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins

3. UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS : Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société

4. PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES : Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes

5. PATRIMOINE ET REVENUS : Toute personne âgées dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles

6. VALORISATION DE L'ACTIVITÉ : Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à garder ses activités

7. LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE : Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix

8. PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET PRÉVENIR : La prévention de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit

9. DROITS AUX SOINS : Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles

10. QUALIFICATION DES INTERVENANTS : Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant

11. RESPECT DE LA FIN DE VIE : Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille

12. LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR : La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité

13. EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE : Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne

14. L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION : L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



**Toute l'équipe est à vos côtés pour vous garantir un lieu de vie
sécurisant, respectueux et chaleureux.**

**Centre Hospitalier Gériatrique Jacques Salin
BP 481
97139 Les Abymes
0590 47-70-07**

